

# Les profs pourront faire des heures supplémentaires

Dans un entretien au « Soir », la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH) expose 10 propositions, dont certaines inédites, pour endiguer la pénurie d'enseignants.

Le « devoir de vacances » que s'est imposé Marie-Martine Schyns avait pour énoncé « 10 points pour apporter des réponses structurelles à la pénurie ». Une tâche d'autant plus nécessaire qu'on lui répète souvent, dit-elle, que « c'est bien beau, le Pacte d'excellence, mais s'il manque des enseignants dans les classes, il sera difficile à mettre en œuvre ». « Ce n'est pas faux », répond la ministre, et pour combattre la pénurie, elle indique 10 moyens d'agir rapidement. On y trouve, entre autres : la création d'une plateforme pour enseignants débutants sur laquelle ceux-ci trouveraient, plus facilement qu'actuellement, un premier emploi à temps plein ; l'ouverture de places d'« encadrement pédagogique » permettant

aux éducateurs de distribuer des exercices fournis par les collègues d'un professeur absent ; différentes mesures ayant pour but d'amener vers l'école des professionnels qui ne s'y destinaient pas à l'origine, notamment en valorisant financièrement l'expérience acquise dans un autre métier.

Surtout, Marie-Martine Schyns entend offrir aux enseignants la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires rémunérées. Objectif : remplacer ponctuellement un professeur malade ou combler durablement une fonction en pénurie. Le tout sur une base volontaire évidemment. Le calcul de la ministre est simple : si cinq ou six professeurs (selon les matières) acceptent de prester quatre heures de plus, cela revient à mettre à disposition du sys-

tème un temps plein supplémentaire. Et à arrondir les fins de mois de ceux qui joueraient le jeu.

Si le but de ces nouvelles propositions est d'avoir suffisamment de forces pour se lancer dans le Pacte d'excellence, qu'en est-il de l'état d'avancement de celui-ci ? Si elle devait utiliser une image pour le décrire, elle prendrait : « Plutôt celle d'un train sur ses rails. Dans ce train, la locomotive, c'est l'accord qui a été fait au départ par les acteurs eux-mêmes. C'est cet accord qui "tire" tout le monde. Il est ce qui obligera le prochain gouvernement, quel qu'il soit, à tenir compte de cette feuille de route. Si certains souhaitent en rediscuter, c'est encore le choix de ceux qui arriveront par la suite... Mais dans tous les cas, cet ac-

cord existe et il est incontournable. » Un train qui n'est pas, concède-t-elle, « à grande vitesse » : « Un TGV, je ne dirais pas... Je crois que c'est un train qui doit prendre le temps nécessaire pour vérifier la praticabilité de ses mesures dans les écoles. Prenons l'exemple du texte relatif à la gratuité en maternelle. Il était prêt, juridiquement. Mais nous nous sommes rendu compte que le temps qu'on le vote, il serait trop tard pour que les directeurs puissent s'organiser pour cette rentrée-ci. Nous avons donc choisi de mettre ça en œuvre, correctement, plutôt que d'avoir fait le forçing il y a trois mois : l'entrée en vigueur de ce texte, ce sera à la rentrée 2019. » ■

## Dix propositions concrètes pour lutter contre la pénurie d'instituteurs et de professeurs

### LA RENTREE DES CLASSES

**La rentrée scolaire approche à grands pas. Décryptages, entretiens, reportages... « Le Soir » a mis en avant durant toute une semaine, les défis majeurs de l'enseignement en Belgique francophone. Ce week-end, place à la ministre de l'Enseignement.**

- Difficile à circonscrire, la pénurie d'enseignants n'en est pas moins une plaie pour les collègues, les élèves et les parents.
- La ministre Schyns met sur la table 10 propositions - parfois inédites - pour endiguer le phénomène.

L'affaire a un statut de « devoir de vacances », genre travail imposé pour corriger des lacunes accumulées dans une matière. Celui-ci, c'est la ministre Schyns elle-même qui se l'est imposé cet été. Pour corriger une des plaies de notre système d'enseignement : la pénurie de professeurs.

Longtemps cantonnée à quelques matières - le néerlandais, les mathématiques... - elle tend désormais à contaminer d'autres cours et niveaux. Certaines écoles cherchaient désespérément des instits l'hiver dernier tandis que l'enseignement qualifiant peine à recruter, par exemple, dans le secteur de

l'aide aux personnes. « On me dit souvent : "C'est bien beau le Pacte, mais s'il manque des enseignants dans les classes il sera difficile à mettre en œuvre." Ce n'est pas faux ». La ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) a retenu la leçon.

Cet été, elle a concocté un plan en « 10 points pour apporter des réponses structurelles à la pénurie ». Une pénurie par ailleurs difficile à circonscrire tant le phénomène varie en fonction des lieux (Bruxelles est davantage touchée), des matières (au-delà des langues et des maths, les sciences sont aussi concernées) et des moments de l'année (le burn-out intervient rarement en septembre et le besoin en instituts maternelles gonfle au fil de l'arrivée en classe des enfants de 2,5 ans). N'empêche, « c'est un sujet crucial, directement lié à la qualité de notre enseignement. Des périodes nombreuses sans cours sont néfastes, tant pour les élèves que pour le climat de l'école. » D'où ce travail de vacances que la ministre livrera au gouvernement dans quelques jours. En voici, en premier, les éléments essentiels.

**1 Des plateformes pour enseignants débutants** Un enseignant sur cinq (22 % exactement) formés par la Fédération Wallonie-Bruxelles quitte le métier au terme de la première année. La multiplication des intérim, le découpage des horaires, l'incertitude face aux périodes de chômage et à la possibilité de se constituer un salaire décent... expliquent largement le découragement précoce. Pour y remédier, la ministre propose de donner corps à une suggestion du banc syndical : créer des « plateformes d'enseignants débutants » pour garantir un an de contrat temps plein à ceux qui entrent dans le métier.

« L'enseignant débutant sera payé, même pour les périodes où il n'a pas d'intérim, pour autant que le volume des prestations atteigne au moins 85 % sur l'année. Pour les périodes où l'enseignant n'enseigne pas, il travaillera en école pour du co-enseignement, de la remédiation. » La mesure ciblerait prioritairement ceux qui n'ont pas la garantie d'un temps plein en début de carrière. Des premières expériences pilotes seraient menées à partir de la rentrée 2019. L'objectif est de diminuer le taux de sortie précoce de moitié.

**2 Ouverture d'une fonction « encadrement pédagogique »** Le pire, en cas d'absence d'un professeur, est de placer les élèves en étude libre ou de les renvoyer chez eux. Il est prévu de corriger le tir en recrutant du personnel chargé

d'activités d'encadrement pédagogique. Exemple type : un éducateur pourrait remédier à l'absence d'un professeur de mathématiques en proposant aux élèves concernés des exercices fournis par des collègues du professeur défaillant. L'idée est de pallier les situations d'urgence, de donner priorité à une occupation intelligente des élèves.

**3 Perspectives de carrière** Le décret « titres et fonctions » dans l'enseignement postule actuellement que seuls les enseignants en possession d'un titre requis ou suffisant ont le droit de poursuivre une carrière dans le secteur. On prévoit d'ajuster le texte en question pour permettre, dans les secteurs où la pénurie est avérée, de donner de réelles perspectives de carrière aux professeurs qui seraient venus en dépannage, pour autant qu'ils prennent la peine d'acquiescer un titre pédagogique (voir point suivant).

**4 Titres pédagogiques** Le métier d'enseignant ne s'improvise pas, raison pour laquelle toutes les fonctions du secteur exigent l'acquisition d'un titre pédagogique (agrégation ou Certificat d'aptitude pédagogique). La première s'acquiert à l'université, le second dans des établissements plus accessibles. « La situation est particulièrement critique pour les masters sortis depuis plusieurs années et qui n'ont souvent comme seule possibilité que l'agrégation alors que le CAP est plus accessible. Un projet de décret prévoit que, sous certaines conditions, le CAP soit réellement accessible aux masters. »

**5 Les acquis de l'expérience** En lien avec les deux mesures précédentes, et toujours dans le but d'amener vers l'école des professionnels qui ne s'y destinaient pas à l'origine, une mesure prévoit de valoriser financièrement l'expérience acquise dans un autre métier. Aujourd'hui, l'économiste, employé dans le secteur financier, peut rejoindre l'enseignement (moyennant l'acquisition d'un titre pédagogique) mais recommence en bas de l'échelle. L'idée ici est d'étendre aux cours généraux ce qui se fait dans l'enseignement qualifiant : valoriser l'expérience utile du métier (maximum 10 ans) pour rendre le métier plus attractif.

**6 Promotion** Proposition basique mais importante : lancer une campagne d'information ciblée vers les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> secondaire et les étudiants en haute école et universités dans des filières non enseignantes, pour mieux les informer

sur les études et la profession.

**7 Rémunérer les heures supplémentaires** La présente mesure est intégrée dans le décret sur la charge enseignante (lire ci-contre) et pourrait être mise à exécution rapidement. On va offrir aux enseignants la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires rémunérées. Objectif : remplacer ponctuellement un professeur malade ou combler durablement une fonction en pénurie. Le tout sur base volontaire évidemment.

Le calcul est simple : si cinq ou six professeurs (selon les cas) acceptent de prêter 4 heures de plus, cela revient à mettre à disposition du système un temps plein supplémentaire. Et à arrondir les fins de mois de ceux qui joueraient le jeu.

**8 Réversibilité des DPPR** La ministre prévient : « Il n'est pas question ici de rappeler les enseignants qui ont pris ou prennent cette année leur DPPR » (NDLR : disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite). Par contre, chaque année, nous recevons des appels de gens qui regrettent d'être partis et qui voudraient réintégrer l'école. Or, ce n'est légalement pas possible. » Un texte en préparation donnera la possibilité à un enseignant de revenir sur sa décision, de réintégrer l'école à temps partiel ou à temps plein.

**9 Mi-temps médical** Il est possible de reprendre le travail après une maladie, sous un régime de mi-temps médical. Possible mais sous certaines conditions drastiques qui réduisent d'autant l'intérêt de ce régime. L'idée est d'assouplir l'accès dans le cadre de la négociation sectorielle 2017-2018. Une augmentation des possibilités de mi-temps médicaux permettra une reprise plus progressive et, en même temps, moins de remplaçants à trouver.

**10 Aménagement des fins de carrière** Un professeur âgé peut ne plus avoir envie de passer tout son temps de travail devant sa classe. On peut lutter contre la pénurie en offrant des aménagements de fin de carrière : certaines heures de cours pourraient être consacrées à de la gestion de projets en lien avec les besoins de la direction. Il s'agit simplement ici d'appliquer une des recommandations du Pacte qui prévoit de troquer une partie du temps « face à la classe » par du temps de « service à l'école ». Et, partant, de favoriser le maintien à l'emploi des gens qui auraient pris leur retraite anticipée. ■

ÉRIC BURGRAFF  
et MARIE THIEFFRY

## UN CALENDRIER

### Le Pacte pour les six prochains mois

**Les plans de pilotage.** En commission dès mardi 4 septembre, le décret sera présenté en plénière le 12. Les premiers plans de pilotage seront rédigés par un premier tiers des établissements dès cette rentrée.

**La réforme de l'inspection.** Complémentaire aux plans de pilotage qui seront évalués par des délégués aux contrats d'objectifs, la réforme de l'inspection devrait passer au Parlement juste avant ou juste après les vacances de Noël, en fonction des remarques du Conseil d'Etat.

**La formation des enseignants.** Un décret porté par le ministre Marcourt (PS), compétent pour l'Enseignement supérieur, qui devrait arriver au Parlement pour octobre-novembre. Restent quelques discussions, selon le cabinet de la ministre, notamment sur les implications budgétaires au sein du gouvernement.

**La gratuité en maternelle.** Première lecture au gouvernement fixée à septembre-octobre, pour passer devant le Parlement en janvier-février. La ministre vise son

application à la rentrée 2019.

**Le tronc commun.** Le cabinet de la ministre table sur une première lecture devant le gouvernement à la mi-octobre « *maximum* ». Les premiers textes relatifs au tronc commun devraient donc être au Parlement en février au plus tard. Il entrera en vigueur en septembre 2020 pour les enfants de maternelle et des deux premières années de primaire, avant de monter de classe avec les élèves.

**Clarifier l'organisation du travail des profs.** Le gouvernement est en voie de finalisation et dans l'attente d'un retour des syndicats, d'après le cabinet de la ministre qui espère un accord vers la mi-octobre, pour passer au Parlement en janvier 2019.

**La réforme de l'école organisée par la Communauté française.** L'enjeu de l'impartialité de contrôle de l'école officielle se joue encore depuis cet été dans les discussions de la ministre avec le MR. PS et CDH sont d'accord sur un texte fondateur... qui requiert toutefois une majorité des deux tiers.

Le cabinet espère être au Parlement pour décembre.

M. TH. ET E.B.

## la ministre et le Pacte « La conductrice de la locomotive, c'est moi »

### ENTRETIEN

Pour évoquer la dernière ligne droite de « son » Pacte d'excellence, la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) file la métaphore ferroviaire en cette rentrée 2018.

**Est-ce vraiment une ligne droite qui se présente devant vous ou est-ce plutôt un parcours accidenté au vu du contexte politique dans lequel on se trouve ?**

*Si je devais prendre une image pour expliquer où nous en sommes dans ce processus du Pacte, je prendrais plutôt celle d'un train sur ses rails. Dans ce train, la locomotive, c'est l'accord qui a été fait au départ par les acteurs eux-mêmes. C'est la feuille de route sur laquelle le gouvernement est à la manœuvre, avec le Parlement. C'est cet accord qui « tire » tout le monde. Il est ce qui obligera le prochain gouvernement, quel qu'il soit, à tenir compte de cette feuille de route. Si certains souhaitent en discuter, c'est encore le choix de ceux qui arriveront par la suite... Mais dans tous les cas, cet accord existe et il est incontournable.*

**Est-ce qu'il y a un conducteur à cette locomotive ?**

*Oui : la conductrice de la locomotive, c'est moi. En tout cas, tant que mon mandat dure !*

**C'est un TGV que vous conduisez ?**

*Un TGV, je ne dirais pas... Je crois que c'est un train qui doit prendre le temps nécessaire pour vérifier la praticabilité de ses mesures dans les écoles. Prenons l'exemple du texte relatif à la gratuité en maternelle. Il était prêt, juridiquement. Mais nous nous sommes rendu compte que le temps qu'on le vote, il serait trop tard pour que les directeurs puissent s'organiser pour cette rentrée-ci. Nous avons donc choisi de mettre ça en œuvre, correctement, plutôt que d'avoir fait le*

*forçing il y a trois mois : l'entrée en vigueur de ce texte, ce sera à la rentrée 2019.*

**Mais il faut aller relativement vite : selon les observateurs, le Pacte doit être voté dans les six mois si l'on ne veut pas qu'il soit oublié après les élections.**

*C'est certain. Il faut aller vite sur les textes qui sont prêts aujourd'hui. La gratuité, le pilotage, ce sera derrière nous, puis il y a encore l'organisation de l'école officielle qui doit passer avant décembre... Donc, oui, on est en plein dans l'action et une des preuves qu'il faut aller vite, c'est que le Parlement se réunit le 4 - la rentrée n'a jamais eu lieu aussi tôt - avec une plénière le 12, pour voter ces textes-ci.*

*L'année dernière à la même époque, nous avons déjà lancé les premières vagues du plan de pilotage. Pour poursuivre l'image, on est bien face à un train avec des wagons qui s'accrochent progressivement. Ces différents wagons, ce sont les différentes mesures qui arrivent. Certaines sont déjà là. Nous nous inscrivons dans un processus qui est en route depuis le décret 2015 - décret appelé « fourre-tout » à l'époque, mais qui était déjà le décret pilotage - que nous*

*sommes en train d'ajuster avec un vote qui arrive mardi au Parlement. Cela va valider à la fois tout le processus de plan de pilotage qui est en cours et celui de recrutement des délégués au contrat d'objectifs (DCO) qui auront un véritable rôle de vérification des plans de pilotage à partir du mois d'avril prochain. Ce mois sera celui des écoles de la première vague qui devront rendre leur plan de pilotage. Ça, c'est un deuxième wagon.*

*Ensuite, il y a encore tous les wagons qui sont les textes déjà rédigés sur le Pacte. Le texte gratuité pour les maternelles, par exemple, celui relatif au Dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves*

*primo-arrivants (Daspa). Le texte sur le tronc commun est également déjà en train de circuler entre l'administration, le cabinet et les partenaires du gouvernement. Ses premiers jets sont faits : nous aurons donc des textes qui vont arriver très vite au gouvernement et d'autres qui vont même arriver sans doute par la voie parlementaire, comme la fréquentation maternelle.*

**Quelle solution justement pour favoriser cette fréquentation maternelle ?**

*Nous avons encore eu réunion hier sur le sujet... La solution contre l'absentéisme, c'est d'essayer d'avoir un système comme en Flandre. Celle-ci tend à une obligation de fréquentation minimum de l'école maternelle. En dessous d'un certain seuil, si l'enfant n'a pas atteint 80 % du nombre de jours, des choses spécifiques se mettent en route à partir de la première primaire. Cela rentre en*

*compte dans l'analyse des apprentissages de l'élève. C'est une forme d'accompagnement avec aussi énormément de sensibilisation, d'incitations en amont vers les parents pour faire en sorte qu'ils prennent bien conscience de l'importance des maternelles. Donc oui, ce sont tous des textes qui vont arriver.*

**On peut tenir compte des exigences syndicales sans déstabiliser ce qu'il y a dans le Pacte ?**

*Je ne crois pas que ce soient des « exigences » : c'est vraiment une discussion ouverte qui a été mise sur pied. Nous avons tenu compte de certains éléments, mais nous ne pouvons pas tenir compte de tout : il nous faut faire cela en équilibre avec ce qu'il y a dans le Pacte, justement. Pour l'heure, avec le texte qui a été renvoyé vers la concertation, les équilibres sont toujours là. ■*

Propos recueillis par  
M. TH. ET E. B.

*« C'est une discussion ouverte. On ne peut pas tenir compte de tout mais les équilibres sont là »*